



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION ÉCRITE

#### **1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT 2021-450 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-155 CONCERNANT L'AJOUT DE L'USAGE « HÉBERGEMENT INTÉGRÉ À UN ÉQUIPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE » À LA ZONE 040-A**

Avis public est, par le présent donné par le soussigné.

QUE le conseil municipal, lors de sa séance régulière du 12 juillet 2021, à 20 h, a adopté le projet de règlement mentionné ci-dessus;

QUE cette modification règlementaire vise la zone 040-A du plan de zonage;

QUE cette modification règlementaire concerne l'ajout de l'usage Hébergement intégré à un équipement récréotouristique à la zone 040-A;

QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au <https://carletonsurmer.com/avis-publics/>;

QU'une illustration des zones visées du plan de zonage peut être consultée sur le site internet de la Ville au <https://carletonsurmer.com/services-aux-citoyens/amenagement-et-urbanisme/>;

QUE les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ou qui désirent obtenir de l'information concernant ce projet de règlement sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : [urbanisme@carletonsurmer.com](mailto:urbanisme@carletonsurmer.com) ou par la poste au 629, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer, G0C 1J0.

QUE les questions ou les commentaires doivent être reçus **avant le 30 juillet 2021, à 16 h.**

QU'un registre faisant mention de tous les commentaires et questions reçus sera remis au conseil municipal par le greffier de la Ville.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 13 juillet 2021.

Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Publication et publication dans *Le Hublot*, le 16 juillet 2021 et sur le site internet de la Ville, le 13 juillet 2021)



**ARTICLE 4**  
**Entrée en vigueur**

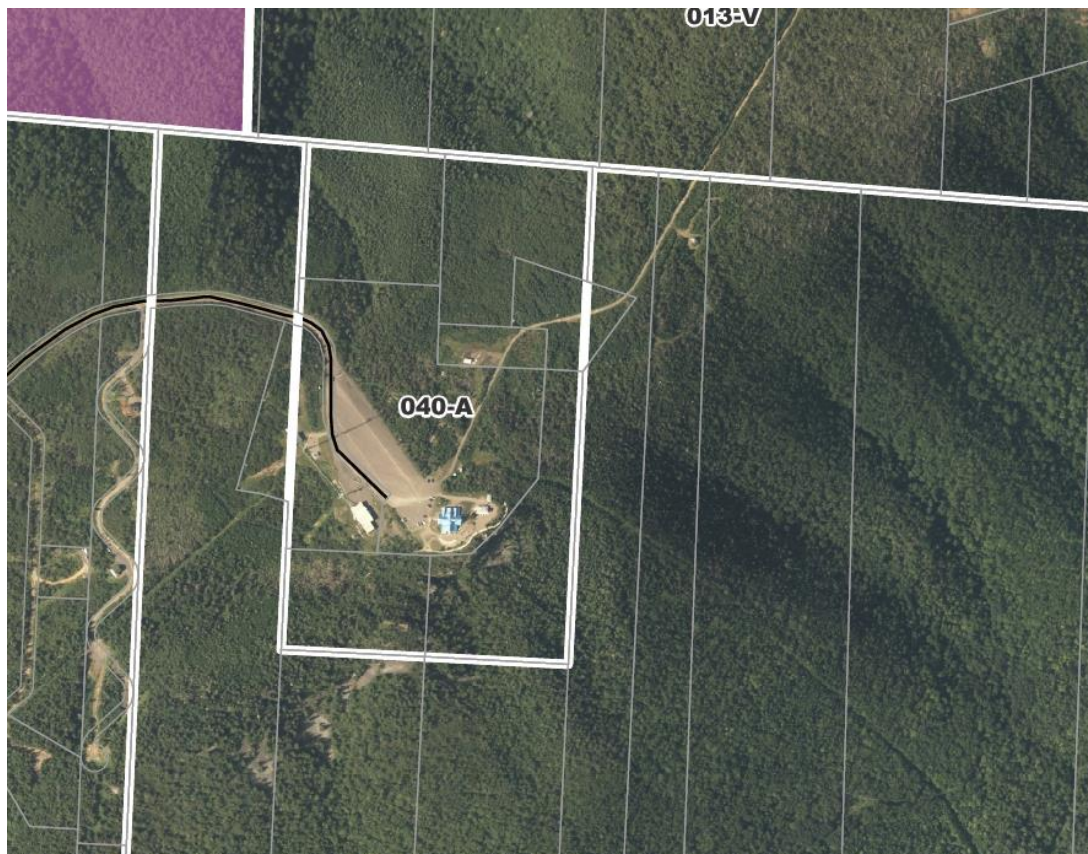
Ce présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- Avis de motion donné le 12 juillet 2021
- 1<sup>er</sup> projet de règlement adopté par le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer, le 12 juillet 2021
- 2<sup>e</sup> projet de règlement adopté par le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer, le \_\_\_\_\_
- Adoption du règlement le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**M. Mathieu Lapointe**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**M. Antoine Audet**  
Directeur général et greffier

**Zone 040-A**



Ce plan fait partie intégrante du règlement no. 2021-450 modifiant le règlement de zonage 2009-155 de la Ville de Carleton-sur-Mer.

Authentifié ce jour \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
M. Mathieu Lapointe  
Maire

\_\_\_\_\_  
M. Antoine Audet  
Directeur général et greffier